

WP 2

Octobre 1985

MISSION D'IDENTIFICATION DES
COMMUNAUTES LITTORALES DE PECHEURS
ARTISANS AU BENIN

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES
PECHES ARTISANALES EN AFRIQUE DE L'OUEST
D I P A**

**PROGRAMME FOR INTEGRATED DEVELOPMENT
OF ARTISANAL FISHERIES IN WEST AFRICA
I D A F**

WP 2

Octobre 1985

MISSION D'IDENTIFICATION DES
COMMUNAUTES LITTORALES DE PECHEURS
ARTISANS AU BENIN

FAO/DANIDA/NORVEGE

Programme de développement
intégré des pêches artisanales
en Afrique de l'Ouest
GCP/RAF/192/DEN - GCP/RAF/198/DEN
GCP/RAF/197/NOR

Avec la coopération du Danemark et de la Norvège, le département de pêche de la FAO exécute depuis 1983 en Afrique de l'Ouest un programme de développement de la pêche artisanale. Ce programme est basé sur une méthode d'approche intégrée comprenant la production, le traitement, la commercialisation du poisson, les aspects socio-économiques et les activités annexes. Cela comporte aussi, en particulier, une participation totale et entière des communautés de pêche visées.

Ce rapport est un document du travail, et les conclusions et recommandations données dans ce rapport et dans les autres rapports du DIPA (Développement Intégré des Pêches Artisanales), sont jugées appropriées au moment de la préparation. Les documents de travail n'ont pas été nécessairement approuvés pour publication par le gouvernement concerné ni par la FAO. Le rapport peut être modifié au fur et à mesure que nos connaissances s'élargissent. Les désignations employées et la présentation des éléments dans cette publication n'impliquent pas l'expression de quelque opinion que ce soit de la part de la FAO en ce qui concerne le statut légal de tous pays, territoire, ville ou zone ou en ce qui concerne la délimitation de frontières ou limites.

Projet DIPA
Boîte Postale 1369
Cotonou, R. P. du Bénin.

Télex: 5291 FOODAGRI

Tél. : 330925/330624

Ce document est basé sur un rapport de M. Black-Michaud. M. J. Black-Michaud, FAO Expert - Conseil en socio-économie, a entrepris ce travail du 28 Novembre 1983 au 30 Janvier 1984.

TABLE DES MATIERES

		<u>Page</u>
1.	TERMES DE REFERENCE	1
2.	DEROULEMENT DE LA MISSION	1
3.	IDENTIFICATION DES SITES PROPICES A LA CREATION DE CCPA	2
	3.1 Critères de Sélection	2
	3.2 Considérations écologiques et économiques	5
	3.2.1 Le littoral	5
	3.2.2 Le Bas-Ouémé	8
	3.3 Sites retenus	9
	3.3.1 CCPA du secteur Adounko - Assion	10
	3.3.2 CCPA de Djégbadji	11
	3.3.3 CCPA d'Ayiguennou	13
	3.3.4 CCPA d'Agoué	14
	3.3.5 CCPA des Aguégués	15
4.	VERS UNE 'METHODOLOGIE D'APPROCHE' DU MILIEU	16
5.	RECHERCHES ET ANALYSES PRIORITAIRES	19
	ANNEXE	20
	Ethnicité, Parenté et Solidarité	20
	Sigles et abréviations	23
	Carte de la côte	24

1. TERMES DE REFERENCE

La principale tâche qui incombait au consultant était d'identifier les villages ou les groupes de campements qui, situés sur le littoral béninois, seraient susceptibles de réserver un accueil favorable à la création de centres communautaires de pêche artisanale (CCPA). Il était précisé que le consultant s'appuyerait sur une approche à la fois socio-culturelle et socio-économique dans le but d'orienter le choix définitif des sites, qui s'effectueraient ultérieurement.

Il lui était en outre demandé :

- de jeter les premières assises d'une méthodologie, appropriée aux conditions locales, d'enquête participative sur le terrain :
- d'étudier les moyens ('politiquement et culturellement acceptables') d'assurer le concours des populations concernées tant au processus de planification qu'à la réalisation subséquente d'actions qu'encadrerait le projet; et, enfin,
- de proposer les grandes lignes d'un programme pluriannuel de recherches et d'analyse socio-économiques destiné à promouvoir l'évolution du projet et à faciliter son implantation dans d'autres pays de la région.

2. DEROULEMENT DE LA MISSION

Reçu dès son arrivée par le Ministre des formes d'Etat, de l'élevage et de la pêche (Ministère de tutelle du projet), le consultant jouit tout au long de son séjour d'une collaboration exemplaire de la part des autorités béninoises. Le coordonnateur du programme lui remit presque immédiatement un véhicule et obtint rapidement la mise à disposition provisoire d'un homologue sociologue et du chef du Service technologie des pêches. La longue expérience des communautés de pêcheurs de ce dernier se révéla indispensable à la réussite de la mission.

Après huit jours de prises de contact dans les services gouvernementaux et de recherches documentaires, le consultant put passer presque cinq semaines d'affilée sur le terrain. Il consacra ensuite les derniers dix jours de son séjour à la rédaction du présent rapport. Les recherches sur le terrain l'amènèrent à visiter une quarantaine de communautés de pêche ainsi que quelque 15 villages à vocation mixte (agriculture et pêche), qui s'échelonnent le long du littoral depuis Siafato à l'est de Cotonou jusqu'à la frontière togolaise à la limite ouest du territoire béninois. Deux journées supplémentaires de tournée dans le Bas-Ouémé et dans la partie orientale du lac Nokoué permirent de formuler des conclusions provisoires quant à la possibilité de créer, à long terme, un centre communautaire de pêche artisanale en milieu lacustre.

3. IDENTIFICATION DES SITES PROPICES A LA CREATION DE CCPA

Le coordonnateur, le consultant et ses deux homologues béninois définirent au cours de séances de travail préliminaires quelques critères destinés à permettre un premier tri des communautés de pêche et l'élimination rapide de celles où les chances de réussite d'un CCPA paraissaient d'emblée minces.

Les objectifs et les modalités d'exécution de ce projet modèle à vocation régionale sont décrits dans le protocole d'entente qu'agrèèrent le Gouvernement de la République Populaire du Bénin et la FAO en décembre 1983. L'acquisition sur le terrain d'une connaissance plus approfondie de l'écologie et de l'économie rurale du littoral béninois permit par la suite de rendre plus sélectifs encore certains de ces critères.

3.1 Critères de sélection

Le premier critère qui s'imposait pour qu'une communauté pût être considérée comme candidate à la création d'un CCPA était de toute évidence qu'elle abritât un nombre suffisant de pêcheurs. Mais il s'avéra impossible d'établir la répartition démographique des pêcheurs et la stabilité dans le temps de leur habitat autrement qu'en se rendant sur le terrain et en effectuant des enquêtes sommaires dans la plupart des villages et campements. Cette manière de procéder se trouva justifiée par trois constatations :

- (i) les statistiques démographiques du Bénin sont établies commune par commune, alors que les agglomérations où domine la pêche sont toujours de dimensions beaucoup plus réduites et ne paraissent pas dans les chiffres officiels en tant que telles;
- (ii) les pêcheurs constituent une catégorie professionnelle qui est traditionnellement très mobile; elle se déplace en fonction du poisson lui-même, de la création de nouvelles structures d'appui à la pêche (par exemple; le port de Cotonou) et de l'évolution des possibilités de commercialisation en frais;
- (iii) bien des villages où l'on pratiquait jusqu'à tout récemment la pêche sont aujourd'hui dépourvus d'équipements et vivent désormais de revenus provenant de l'émigration, du commerce ou, parfois, d'un revirement en faveur de l'agriculture.

Au cours de nos investigations sur place nous découvrîmes ainsi que l'on ne s'adonne à peu près plus à la pêche commerciale sur le littoral de Grand Popo à Djondji et de Siafato à

la frontière nigériane, secteurs naguère caractérisés par une activité halieutique considérable. De même, dans le Bas-Ouémé bien des pêcheurs se sont-ils reconvertis depuis peu au maraîchage, les crues de la rivière ayant été plusieurs années de suite, insuffisantes pour assurer le remplissage des 'trous à poisson' dans lesquels il se pratiquait une sorte de pisciculture traditionnelle.

Trois autres critères, en vertu desquels il fut assez aisé d'écarter d'emblée certaines communautés, furent :

- (i) la permanence de l'agglomération (bon nombre de campements - notamment où se retrouve une majorité de pêcheurs de nationalité ghanéenne qui viennent avec leurs pirogues se livrer aux activités halieutiques de novembre à février - se vident des deux tiers de leurs habitants en saison creuse; ceux-ci s'en retournent au Ghana);
- (ii) l'accessibilité à l'année longue (un problème éventuel uniquement de part et d'autre de l'embouchure du Mono, où, toutefois, on ne pratique presque plus la pêche commerciale); et
- (iii) l'absence de conflits graves au sein des communautés ou, encore, entre celles-ci et certaines agglomérations voisines appelées à participer à la gestion d'un même CCPA.

Le consultant et ses deux homologues nationaux estimèrent, par ailleurs, qu'il importait que les communautés sélectionnées fussent caractérisées par une organisation sociale relativement simple, de sorte que les leçons apprises en cours de réalisation de ce projet modèle restassent, elles aussi, simples, fussent le moins possible empreintes des conditions particulières dans lesquelles elles furent acquises et soient, par conséquent, facilement applicables dans le cadre d'autres projets analogues. Nous fûmes ainsi amenés à écarter le port de pêche de Cotonou et le gros village de Siafato dans la banlieue Est de la ville, qui constituent cependant les deux plus grands centres de pêche du pays; dans l'un et l'autre les relations entre détenteurs de capitaux et main-d'oeuvre, mareyeurs et grossistes, étrangers et béninois sont si complexes qu'un CCPA même réussi dans des conditions aussi difficiles ne saurait guère servir de modèle dans un autre milieu.

L'équipe de terrain prit enfin en ligne de compte trois autres critères de sélection, qui ne sont en quelque sorte que des conséquences logiques de ceux que nous avons déjà établis. Pour qu'un site fut retenu, il fallait :

- (i) que la pêche y fut encore relativement productive (ce qui éliminait d'avance toutes les communautés où une pêche lagunaire de subsistance supplée aux revenus dérivant d'une activité agricole dominante).

- (ii) que l'endroit fut déjà considéré comme un pôle d'attraction au niveau sous-régional (condition difficile à satisfaire sur le littoral entre Cuidah et Cotonou); et
- (iii) que les services qu'offrirait un éventuel CCPA puissent s'harmoniser avec ceux du réseau existant d'infrastructure sociale et d'appui à la pêche artisanale (les progrès déjà réalisés à l'ouest de Cuidah par les projets BEN/79/OC5, BEN/81/WC1 et BEN/82/CO1) auraient pu constituer des contraintes à cet égard, mais ne sont nullement en porte-à-faux avec les propositions que nous aurions formulées si aucune infrastructure n'avait encore été planifiée).

En plus des critères de sélection déjà cités, l'équipe avait au préalable retenu trois autres paramètres qu'elle avait d'abord jugés utiles, mais qui s'avérèrent par la suite beaucoup trop restrictifs. Ceux-ci furent :

- (i) l'homogénéité ethnique à l'intérieur d'un village ou d'un groupe de campements;
- (ii) une spécialisation très poussée dans le domaine halieutique à l'exclusion de presque toutes les autres activités économiques; et
- (iii) l'orientation du choix des sites vers les agglomérations où des campagnes de sensibilisation avaient déjà abouti à une amorce de regroupement en précoopératives (GRVC).

Le premier de ces critères fut vite abandonné, parce que l'homogénéité sur le plan ethnique des populations tant côtières que lagunaires constitue bien plus l'exception que la règle. Si un certain nombre de villages de vieille implantation peuvent se vanter d'un noyau ethnique assez homogène (descendance patrilinéaire d'un ancêtre unique ou origines territoriales communes dans une autre région), la majorité des agglomérations sont caractérisées par l'extrême multiplicité de provenance des habitants. L'hétérogénéité culturelle est un phénomène par ailleurs d'autant plus marqué que l'agglomération est grande. La distinction entre identité ethnique et appartenance à un groupe linguistique n'est faite que rarement, tandis que la confusion qui règne au niveau des termes employés pour désigner les origines ethno-géographiques d'un quelconque lignage rend très difficile toute tentative de codification. Sur le terrain il devint clair que le concept de diversité ethnique n'était invoqué par les intéressés que lorsqu'ils désiraient souligner les caractéristiques négatives de tierces personnes ou bien une excellence technique qu'ils leur enviaient dans un domaine donné.

Il fallut de même revenir sur la notion que la pêche devait largement dominer toute autre forme de production dans les zones choisies pour la création d'éventuels CCPA: une

très forte proportion de la main-d'oeuvre employée pendant la grande période de pêche maritime, qui s'étend d'octobre/novembre à février/mars, est recrutée dans les villages à vocation essentiellement agricole. Ceux-ci sont situés dans des îles au milieu de la lagune côtière ou bien sur la terre ferme au nord de ce plan d'eau. Les rapports entre pêcheurs spécialisés du littoral et cultivateurs qui se transforment en pêcheurs pendant la saison morte sont si étroits, par endroits, qu'il est malaisé d'opérer une distinction utile entre les deux types de communauté - d'autant plus que bien des propriétaires de pirogues et de matériel de pêche possèdent également une cocoteraie et des champs, qu'ils font exploiter à l'occasion par des habitants des villages lagunaires.

Enfin, il aurait été souhaitable que les sites sélectionnés comme propices à l'établissement de CCPA coïncident avec ceux des villages où l'évolution des GRVC a été la plus prometteuse. Ceci n'a pas toujours été possible compte tenu de la très petite taille de certains campements où le concept de la coopération a été le mieux accueilli. Il s'agit de communautés où tous les hommes sont membres d'un même lignage présidé par un fondateur encore en vie, dont l'autorité éclairée a permis à l'idée de la coopération de faire son chemin. La situation géographique de tels villages et la faible concentration de pêcheurs que l'on y rencontre les rend parfois difficilement assimilables à un CCPA.

D'autres communautés, où des GRVC déjà amorcés ne fonctionnent pas très bien ou ont carrément fait naufrage, semblent cependant devoir être érigées en CCPA en raison de leur caractère de pôle d'attraction sous-régional ou du fait que la construction d'un atelier de réparation de moteurs hors-bord et d'un magasin de pièces de rechange est déjà prévue dans le cadre du projet BEN/82/CC1.

3.2 Considérations écologiques et économiques

3.2.1 Le littoral

Nous avons déjà fait état de l'absence presque totale d'activités halieutiques commerciales entre Siafato et la frontière nigériane, d'une part, et le long du littoral de Grand Popo à Djondji, de l'autre. L'équipe ne put pas cerner avec précision les causes du départ des pêcheurs établis sur la côte à l'est de Siafato. Il semble cependant probable que l'exploitation du champ pétrolifère au large de Sémé ait été à l'origine d'une baisse sensible de la production halieutique dans ce secteur. Les pêcheurs auraient par conséquent rallié avec leurs pirogues le port de Cotonou ou bien se seraient reconvertis à d'autres occupations plus lucratives (telles que certains trafics illicites avec le Nigéria tout proche).

Les causes du déclin de la pêche depuis Djondji jusqu'au-delà de Grand Popo sont, en revanche, plus évidentes. La vaste majorité des pêcheurs du littoral à l'ouest de Cotonou vit, comme nous l'avons indiqué plus haut, en étroite symbiose

avec les communautés d'agriculteurs installés de part et d'autre de la lagune côtière. Presque tous pratiquent pendant leurs heures de loisir, tout comme les cultivateurs, une pêche de divertissement et d'autosubsistance dans les eaux de la lagune; presque tous peuvent également se prévaloir d'échanges en nature avec les paysans. Ces derniers sont toutefois assez tournés vers la mer pour qu'une participation saisonnière à la pêche maritime fasse partie intégrante de leur mode de vie. Cette réciprocité offre aux deux partis l'occasion de suppléer aux revenus que chacun retire de sa propre sphère d'influence écologique. L'échange est cependant inégal et les villages d'agro-pêcheurs situés en bordure de la lagune jouissent généralement d'un niveau de vie supérieur à celui des pêcheurs côtiers, qui se livrent à un peu de jardinage et travaillent parfois dans la cocoteraie.

Or le seul secteur important de la côte où une telle symbiose n'a pas traditionnellement lieu est précisément celui, entre Djondji et Grand Popo, où la pêche commerciale a virtuellement disparu au cours de ces dernières années. La lagune y est trop vaste pour que des relations suivies soient maintenues entre pêcheurs et agriculteurs des deux rives, alors que l'ensablement progressif de cette partie de l'estuaire du Mono a provoqué une chute dramatique de la rentabilité de la pêche en milieu lagunaire. En l'absence du secours de l'agriculture, les habitants du cordon littoral ont choisi la voie de l'émigration. La majorité des jeunes s'est expatriée dans le but d'exploiter les riches eaux et les marchés à forte demande de poisson des lagunes ivoiriennes et des côtes du Cameroun, du Gabon, voire du Congo. Les villages de part et d'autre de l'embouchure du Mono ('Bouche du Roy') offrent ainsi un aspect prospère même s'ils sont relativement isolés et que peu nombreux sont les habitants qui y exercent aujourd'hui un métier.

Grand Popo était autrefois un centre de pêche florissant. Deux facteurs contribuèrent à son déclin. D'une part, la construction de deux ponts sur le Mono en amont de la ville firent dévier la route inter-Etats vers le nord de sorte que l'agglomération urbaine occupe un site désormais carrément à l'écart des principaux courants d'échange économiques: les grandes maisons de commerce la quittèrent et Grand Popo cessa d'être un pôle d'attraction. Par ailleurs, il commença à se produire un phénomène d'érosion côtière si prononcée que plusieurs édifices furent engloutis par la mer tandis que la plage n'offrait plus un lieu sûr d'échouage aux pirogues de pêche. Celles-ci essaïmèrent dans les campements le long du littoral et jusque dans le port de Cotonou.

À l'ouest de Grand Popo la symbiose pêche maritime-agriculture reprend et demeure plus ou moins caractéristique des activités économiques de populations habitant le cordon littoral jusqu'à l'extrémité occidentale du territoire béninois. Cette symbiose est toutefois nettement plus marquée dans le

secteur qui s'étend d'Ayiquennou jusqu'à Grand Popo. Ici, la majorité des communautés de pêche sont 'doublées' à l'intérieur des terres par un village où l'agriculture est la principale occupation, mais dont les habitants ont dans la plupart des cas l'habitude, surtout en saison morte, de prêter main-forte aux pêcheurs de la plage. Ces villages agricoles sont cependant généralement moins orientés vers la mer que ceux que l'on retrouve à l'est de Djondji, car une bonne partie de leurs champs est située de l'autre côté de la lagune (large ici d'à peine une cinquantaine de mètres) en territoire togolais. Les relations sociales avec des villages apparentés au Togo et la gestion assez complexe de leurs avoirs dans les deux pays détournent ces cultivateurs des activités halieutiques.

Alors que les villageois de cette zone produisent, au Bénin, haricots, tomates, oignons, gombos, piments, arachides et canne à sucre pour la vente et, au Togo, tant du manioc que du maïs destinés surtout à l'autoconsommation, l'exploitation de la cocoteraie constitue dans le secteur d'Ayiquennou à Grand Popo une source importante de revenus supplémentaires. Les agriculteurs emploient parfois des journaliers recrutés dans les campements de pêche, tandis que beaucoup de femmes de pêcheurs achètent des noix de coco afin de s'adonner à l'extraction de l'huile, qu'elles revendent sur le marché en même temps que le poisson.

L'extraction et le commerce de l'huile de coco occupent une place encore plus significative dans l'emploi du temps des femmes des campements à l'est de Djondji: la pluviométrie y est plus favorable et la production de noix sensiblement plus grande. Mais d'Ayiquennou jusqu'à Hillakondji sur la frontière togolaise la cocoteraie est si dégénérée qu'elle ne fournit que très peu de noix et cette industrie artisanale ne joue presque plus aucun rôle dans l'économie des familles de pêcheurs, ce même secteur du littoral, coincé entre la lagune frontalière au nord et la frontière de terre qui chevauche la route inter-Etats à l'ouest, présente par ailleurs un caractère atypique dans la mesure où les communautés de pêche maritime n'y entretiennent que très peu de rapports avec les cultivateurs de l'intérieur. Si les marchés togolais de Djéta et de Djoda constituent avec la ville d'Anécho des pôles d'attraction indéniables sur le plan commercial, la pêche et de petits trafics semblent absorber les énergies au point d'exclure la poursuite d'échanges de main-d'oeuvre avec les villages au nord de la frontière.

Cette dédication des pêcheurs à un seul domaine d'activité économique à la quasi-exclusion de tout autre ne se retrouve que dans deux autres communautés situées à l'extrémité opposée de la partie du littoral qui nous intéresse. Les habitants de Grand et de petit Djako s'adonnent uniquement à la pêche, car la proximité de l'agglomération urbaine de Cotonou et le coût par conséquent relativement faible des

transports y rend possible la commercialisation en frais d'une bonne partie des prises: la rentabilité de la pêche y est ainsi plus élevée qu'ailleurs, alors que l'absence dans cette banlieue de la lagune et d'une agriculture paysanne élimine le recours à ces ressources complémentaires qu'exploitent d'autres communautés de pêcheurs.

Partout où les conditions écologiques s'y prêtent les pêcheurs et leurs familles ont des activités destinées à suppléer aux recettes de la pêche. Outre l'extraction de l'huile de coco et le maraîchage, qui est particulièrement développé sur le cordon littoral entre Togbin et Assion, le petit élevage (porcs, canards, poulets), la fabrication du sel et le commerce (articles de première nécessité, aliments cuits et crus) sont du ressort des femmes. Celles-ci participent également à certaines phases de la culture maraîchère et en commercialisent le produit. La fabrication du sel est localisée en milieu lagunaire, là où la salinité de l'eau est élevée, surtout entre le pont de Djébadji et la Bouche du Roy. Les finalités de l'élevage sont moins d'ordre commercial que rituel: les animaux sont pour la plupart sacrifiés aux divinités et consommés au cours de réunions à caractère religieux.

Les pêcheurs eux-mêmes ne se livrent qu'à peu d'activités d'intérêt économique en dehors de la pêche proprement dite, de l'entretien des engins et des pirogues. Dans le domaine du maraîchage, ce sont eux qui défrichent et labourent les champs. Ils récoltent et vendent à leurs femmes les noix de coco, quand ils possèdent quelques ares de cocoteraie. Mais ils sont moins demandeurs de travail rémunéré qu'employeurs de la main-d'œuvre des villages de l'intérieur aussi bien dans le cadre de la pêche en mer que du balage de sables de plage.

3.2.2 Le Bas-Ouémé

Après avoir terminé ses enquêtes sur le littoral, l'équipe se mit sur demande du coordonnateur à la recherche d'un secteur où l'on ne pratique que la pêche continentale à l'exclusion de toute activité halieutique en mer. L'objectif était d'identifier un site propice à la création d'un CCPA pilote, afin d'y expérimenter des formules susceptibles d'une application éventuelle dans d'autres milieux lagunaires ou fluviaux de l'Afrique occidentale. L'équipe dirigea son attention vers la province de l'Ouémé qui, tout en demeurant d'un accès relativement facile à partir de Cotonou, n'est actuellement l'objet d'aucun programme de développement des pêches. Cette exigence d'un terrain 'vierge' nous avait amenés à chercher des sites dans la moitié ouest du lac Nokoué, où certains pêcheurs sont déjà encadrés par le CADER-Atlantique.

Le peu de temps que l'équipe consacra à visiter le Bas-Ouémé et la partie orientale du lac Nokoué ne nous permit guère d'en arriver à des conclusions très concrètes pour ce

qui est de l'écologie et de l'économie de la région. Les deux problèmes fondamentaux du point de vue des populations de pêcheurs sont cependant très clairs. La fermeture par une langue de sable de l'embouchure de la lagune de Cotonou il y a trois ou quatre ans a, d'une part, provoqué une chute du taux de salinité des eaux du lac et la disparition des espèces marines - surtout des crevettes dont la capture avait été source de revenus considérables. La faiblesse des crues depuis 1982 a, d'autre part, été telle que les inondations du lit majeur de la rivière Ouémé ne se sont plus guère produites de sorte que les espèces d'eau douce ne fraient plus avec l'abondance des années pluvieuses. Il résulte de la conjugaison de ces deux facteurs que les prises de poissons sont désormais dérisoires.

Nous constatâmes qu'à Bembé et dans les localités du lit majeur au nord de ce village, où l'on pratiquait naguère une pisciculture traditionnelle en 'trous à poisson' très rentable, les habitants se sont depuis peu reconvertis au maraîchage ou bien ont émigré en direction du Nigéria. L'émigration à la recherche de travail est aussi un thème qui revient constamment dans la conversation des pêcheurs des Aguégus. Il s'agit d'un chapelet de villages de pêche sur pilotis s'étendant le long du bras principal de l'Ouémé près de son embouchure dans le chenal qui relie le lac Nokoué à la lagune de Porto Novo. Il n'y a aux Aguégus aucune alternative économique à la pêche, car l'habitat est coupé de la terre ferme par plusieurs kilomètres de marécages et de plans d'eau. On n'y possède du reste presque pas de terres arables.

Il existe d'autres communautés de pêche sur le pourtour oriental du lac Nokoué et sur les rives de la lagune de Porto Novo. La prédominance d'activités halieutiques n'est toutefois dans aucune d'elles aussi totale que dans le cas du District lacustre des Aguégus.

3.3 Sites retenus

Compte tenu des critères de sélection énumérés au paragraphe 3.1, l'identification des sites ne se révéla pas une tâche aisée, aucun village ou groupe de campements ne pouvant réunir toutes les caractéristiques requises. Aussi l'équipe procéda-t-elle par élimination progressive. Tous les sites retenus pour un CCPA, à l'exception de celui d'Agoué, comprennent à notre avis un trop grand nombre de campements sur un territoire trop étiré. Il était cependant difficile d'éviter les solutions préconisées en raison de la faible densité de population dans chaque campement et de la nécessité de rentabiliser les équipements collectifs qui seront mis en place. Si l'étendue de certains secteurs semble excessive, rien n'empêche que les activités d'un futur CCPA se concentrent, du moins dans un premier temps, dans une poignée de localités voisines où les conditions semblent d'emblée plus favorables qu'ailleurs.

Nous présentons ci-dessous la liste des sites arrêtés. Dans chaque cas nous justifierons le choix effectué ainsi que les omissions que nous considérâmes nécessaires. Le lecteur désirant repérer avec précision un site donné voudra bien se référer à la carte qui accompagne ce rapport.

3.3.1 CCPA du secteur Adounko-Assion (12,3 km de littoral)

Le territoire du CCPA proposé s'étendrait sur un total de quelque 12 km de part et d'autre du campement de Mio plage et comprendrait, en plus de celui-ci les communautés installées sur le littoral vis-à-vis des villages lagunaires d'Adounko, d'Avlékété et d'Agouin. De Mio à Assion (c'est-à-dire la plage d'Agouin) il existe en outre de nombreux campements de pêcheurs ghanéens, dont la plupart semblent avoir adopté un mode d'existence sédentaire au Bénin et ne s'en retournent plus au Ghana que pour y passer quelques semaines tous les ans.

Mio plage fut choisi comme plaque tournante de ce cha- pelet de communautés pour trois raisons principales :

- (i) Avlékété, qui est le centre administratif et chef-lieu de la commune, ne pouvait être envisagé pour l'établissement d'un CCPA, quoique sa position géographique et le nombre de ses habitants l'y prédestinassent; la population des autres campe- ments ne collaborerait jamais avec celle d'Avlé- kété, si un rôle de leadership devait échoir à cette communauté travaillée par des divisions intestines et à l'égard de laquelle subsiste une méfiance générale;
- (ii) Mio est la seule autre communauté de quelque taille dans cette partie du littoral où la pêche prime sur toutes les autres activités économiques;
- (iii) la distance entre Adounko et Mio plage étant re- lativement grande (4,7 km), la seule manière d'as- surer que la population d'Adounko participe à la gestion d'un CCPA, tout en écartant l'éventualité d'une ingérence excessive de la part des habitants d'Avlékété, était de situer le siège du centre communautaire dans un village aussi proche que possible d'Adounko.

L'élimination des campements de Togbin plage, de Grand et de Petit Djeko constitue un corollaire obligatoire du choix de Mio: situés à 7,2, 12 et 13,5 km, respectivement, de Mio plage, il ne pouvait être question de les inclure dans le rayon d'action d'un même CCPA. La faiblesse numé- rique de leurs populations combinées ne justifiait pas, par ailleurs, la création d'un CCPA pour eux seuls - d'autant plus que Togbin, à dominante agricole, entretient des rapports

de voisinage très distants avec les deux autres campements de pêcheurs, entre lesquels il existe en revanche un réseau serré de liens de parenté affinale.

Assion est trop petit (185 habitants) pour abriter la siège d'un CCPA, même si l'ouverture d'esprit en matière de développement et l'autorité intelligente du chef de l'unique lignage, qui constitue la population de ce village, devait prédisposer le projet à son égard. A l'ouest d'Assion, de très petits campements se succèdent nombreux tout au long de la côte jusqu'au-delà de la plage d'Akphoué. Mais il s'agit en grande partie de populations ghanéennes d'implantation relativement récente, qui ne gravitent autour d'aucun pôle d'attraction très évident. A partir d'Assion rien qu'une dizaine de kilomètres ne reste à parcourir avant que la Route des Pêches 1/ ne fasse jonction avec le tronçon amélioré, qui permet de gagner la ville de Ouidah par le nouveau pont sur la lagune. Cette relative proximité d'un centre urbain prête à croire que les populations des campements à l'Ouest d'Assion inclinent à aller quérir des services et vendre leur poisson en direction du chef-lieu du district plutôt que vers l'Est. Il serait donc improbable que les pêcheurs de ce secteur consentent à adhérer à un CCPA centré sur Hio.

Si la volonté de susciter la création d'un CCPA avec siège à Hio se concrétise, l'on ne saurait enfin prendre trop de précautions pour éviter que certains éléments de la population d'Avlékété n'y sèment la zizanie. La résidence dans ce gros village d'un féticheur redouté, médiateur d'une divinité puissante de la mer nommée elle aussi 'Avlékété', pourrait constituer un atout pour le projet si les planificateurs s'y prennent avec habileté et finesse. Il faudrait cependant se garder de ce que cette présence divine ne soit manipulée par des adeptes au détriment du CCPA.

3.3.2 CCPA de Djégbadji (environ 17 km de littoral)

Djégbadji est une agglomération importante située en retrait de la côte sur plusieurs îlots au milieu de la lagune et proches du nouveau pont routier, qui relie le quartier de la gare de Ouidah à la mer (3,2km). A la plage de Djégbadji ont été érigés les bureaux de la commune de même nom et un poste médical (presque sans équipements, cependant, et dépourvu de médicaments). La construction d'une maternité financée par les habitants y est en cours. La proximité de la ville, la liaison routière et l'existence de certains services sur place font que Djégbadji soit

1/ La Route des Pêches, qui longe la plage depuis Grand Djako jusqu'à l'embouchure du Mono, fut construite il y a une vingtaine d'années, dans le but d'améliorer les conditions dans lesquelles s'effectueraient l'évacuation des prises. Faute d'un entretien adéquat, cette voie n'est plus guère carrossable qu'en saison sèche.

considéré comme un pôle d'attraction par la population de tous les campements qui s'échelonnent le long de la côte depuis la route d'approche du pont sur la lagune jusqu'à un peu avant Djondji à l'ouest. Djégbadji était de surcroît, il y a une trentaine d'années, le chef-lieu d'un vaste canton. Bien des habitants du littoral ont conservé à l'égard de ce village important l'habitude de déférence que témoignaient leurs aînés.

Ne fut-ce que pour toutes ces raisons, la sélection de ce site pour la création d'un noyau de CCPA s'imposerait. Car la concurrence dans le secteur est faible compte tenu du fait qu'aucune autre agglomération de taille comparable n'y est aussi accessible et que sur le littoral même les campements sont de dimensions très modestes. La construction imminente à Djégbadji plage, que prévoit le projet BEN/82/CO1, d'un atelier de réparation de moteur hors-bord et d'un magasin de pièces de rechange contribuera au demeurant à rendre ce choix presque inévitable.

La sphère d'influence d'un CCPA à Djégbadji plage ne saurait s'étendre à l'ouest au-delà du campement d'Agbétognikou (11 km), la pêche n'étant plus pratiquée sur échelle commerciale entre cet endroit et Grand Popo (voir paragraphe 3.1.1). Les limites de son territoire sur le littoral vers l'est restent à définir. Les populations d'origine ghanéenne de la côte n'y ont aucune tradition de fréquentation du village de Djégbadji et s'orientent de préférence vers le centre urbain qu'est Ouidah. Pour ce rendre à la ville les pêcheurs de ce secteur, tout comme ceux des campements à l'ouest, doivent toutefois emprunter la Route des pêches ce qui les oblige à passer par Djégbadji plage. L'installation d'un complément de services à cet endroit ne manquerait pas d'attirer une clientèle importante des campements aussi bien à l'est qu'à l'ouest. Il est cependant difficile de prédire jusqu'à quel point ces usagers éventuels se sentiraient concernés par la gestion des affaires d'un CCPA et dans quelle mesure ils accepteraient de contribuer à la création d'infrastructures communautaires.

Les populations de l'agglomération de Djégbadji et des villages lagunaires sis à l'ouest de celle-ci s'adonnent toutes au maraîchage. Mais beaucoup des habitants de Djégbadji, Dégoué, Azizakoué et Mèko sont également pêcheurs. Tous ces villages seraient prêts à participer à la création d'un CCPA. Houakpé, situé à l'ouest de Dégoué, est cependant trop résolument tourné vers l'agriculture de plein champ pour que l'on puisse espérer y susciter quelque intérêt pour les objectifs d'un CCPA.

Même si la pêche maritime revêt une importance certaine dans ces villages lagunaires, leur situation géographique en retrait de la plage fait que tous ne se sentent pas également concernés par un des problèmes capitaux de cette sous-région qu'est le besoin urgent de pourvoir à la réfection de

la Route des Pêches. Celle-ci, n'ayant reçu qu'un minimum d'entretien depuis sa construction, est en effet en si piètre état que les rares transporteurs qui s'y aventurent pratiquent des tarifs très élevés. Deux tentatives récentes d'amener les riverains à contribuer aux frais de réparation ont échoué, en partie parce que les villageois de Djégbadji, de Dégoué et de Houakpé ont opposé un refus très net à ceux qui sollicitaient leur collaboration: ces trois populations peuvent éviter d'emprunter la Route des Pêches parce qu'elles peuvent se prévaloir de voies alternatives qui, partant de la rive nord de la lagune, aboutissent toutes à Ouidah.

L'élaboration d'une stratégie destinée à assurer la participation des populations de pêcheurs à la réfection de la Route des Pêches devrait constituer un des points forts de la campagne de sensibilisation qui précèdera l'établissement d'un CCPA aussi bien dans le secteur de Djégbadji que dans celui de Hio.

3.3.3 CCPA d'Ayiguennou (environ 11 km de littoral)

Le choix d'Ayiguennou pour l'établissement d'un CCPA s'impose, tout comme celui de Djégbadji, en raison de la décision déjà prise d'y construire un atelier de réparation de moteurs hors-bord, d'un magasin de pièces de rechange et d'un poste de vente d'essence détaxée. Plusieurs actions coopératives dans le domaine de la pêche ont par ailleurs déjà été amorcées tant dans Ayiguennou même que dans quelques campements avoisinants. L'accessibilité en toute saison de l'agglomération, qui figure comme principal pôle d'attraction dans le secteur, et de ses villages satellites est en outre assurée depuis la route inter-Etats.

Les limites de la sphère d'influence d'Ayiguennou sont plus évidentes à l'est qu'à l'ouest. Alors qu'Ewékondji est le dernier village de pêcheurs professionnels qui relève d'Ayiguennou avant le commencement de la zone urbaine de Grand Popo, il est moins certain, à l'ouest, que Sadjédo et Koundokondji entretiennent des rapports suivis avec la population d'Ayiguennou. Sadjédo est lié par les hommes au lignage qui constitue le campement de Djégué situé à quelques centaines de mètres plus loin, alors que Koundokondji est un hameau d'implantation très récente peuplé surtout par des togolais originaires du village agricole de Séko, qui se trouve à l'intérieur des terres au nord de la lagune. Mais les pêcheurs de Koundokondji soulignent qu'ils font appel aux gens d'Ayiguennou pour les aider à haler la senne de plage et il paraît plausible que Sadjédo soit plus orienté vers Ayiguennou que vers Agoué, qui est le plus éloigné des deux centres reconnus de cette partie de la côte.

Quoique d'Ewékondji à Koundokondji tous les habitants du littoral vivent principalement de la pêche, les animateurs d'un éventuel CCPA devront être constamment sur leurs gardes

pour déjouer la fronde des jeunes et la tendance à un accaparement peu productif du pouvoir que manifestent certains responsables locaux. C'est ainsi que l'abus d'alcool et de chanvre indien est très répandu parmi les jeunes pêcheurs de quelques villages, que les anciens se plaignent amèrement de leur 'indiscipline' et que certains individus plus âgés jouissent de quelque notoriété pour leur capacité de noyauter les associations volontaires à leur avantage.

Les difficultés qu'éprouvent plusieurs coopératives de pêche et leurs causes sont bien connues par l'encadrement actuellement sur place. Le groupement coopératif de Zogbédji s'est vu, par exemple, retirer l'équipement fourni en dotation à la suite de la constatation d'irrégularités financières. L'esprit négatif qui règne parmi les pêcheurs de cet endroit, aussi bien à la plage que dans le village, est tellement accusé que nous recommandons son exclusion rigoureuse de toute activité patronnée par le futur CCPA d'Ayiguennou. La leçon que l'on aura tirée de la conduite des affaires d'autres groupements ne saurait manquer d'intérêt lorsque l'équipe d'animation arrêtera sa stratégie d'intervention. L'on notera cependant que les pêcheurs de Roberty constituent une communauté exceptionnellement homogène et que la discipline dans le travail y est maintenue par une gérontocratie très respectée.

3.3.4 CCPA d'Agoué (environ 5 km de littoral)

Agoué est le chef-lieu d'une commune dont le territoire s'étend depuis Zogbédji jusqu'à Hillakondji sur la frontière togolaise. Cette grande agglomération a un caractère plus urbain que rural, est le site d'un marché hebdomadaire et constitue un pôle d'attraction plus significatif que Grand Popo même. Les populations de tous les campements de pêche à l'ouest de Koundokondji et à l'est de Hillakondji ont l'habitude de fréquenter Agoué pour l'achat d'articles de première nécessité, l'enregistrement des naissances, pour les soins médicaux et l'obtention de médicaments.

La sphère d'influence d'un CCPA créé à cet endroit toucherait à celle d'Ayiguennou à l'est et atteindrait Adjangbakondji dans l'ouest. L'équipe décida d'en exclure Hillakondji en raison de sa situation frontalière et de l'importance que revêtent les maintes activités annexes auxquelles s'adonnent les pêcheurs de ce village. De même, la population du tout petit campement de Yovokopé (aussi appelé Fao), qui est situé sur le littoral à l'extrémité opposée de la sphère d'influence d'Agoué, ne semble pas très bien disposée à l'égard d'un éventuel effort d'encadrement.

Agoué, comme Ayiguennou, occupe une situation géographique trop près de la frontière togolaise pour que le flux international des personnes et des marchandises ne pose pas en soi une série de problèmes qui risquent d'entraver l'évolution d'un CCPA. La population de tout le littoral depuis

Grand Popo jusqu'à Hillakondji a l'habitude de vendre les produits de la pêche au Togo en plus d'y aller quérir toutes sortes de services et de marchandises qui ne sont pas disponibles, ou le sont seulement à un prix plus élevé, au Bénin. C'est ainsi que des nappes de filet et des pièces de rechange sont souvent achetées dans la ville de Lomé, qui offre aussi le seul marché régional d'importance à l'écoulement du poisson frais. Plusieurs enfants d'Agoué fréquentent l'école au Togo et la majorité des malades graves se font hospitaliser à Anécho. Les principaux marchés locaux de la côte se trouvent eux aussi au Togo à Djoda et à Djéta. Des fluctuations de prix de part et d'autre de la frontière pourraient avoir des effets néfastes pour certaines initiatives lancées par un CCPA dans les domaines du stockage des pièces de rechange, de la vente du matériel de pêche, de la transformation du poisson et de la commercialisation collective.

Un autre problème qui naît de la proximité de la frontière est d'ordre social. Nous avons déjà évoqué l'indiscipline des jeunes dans le secteur d'Ayiguennou (voir paragraphe 3.3.3). Nous croyons nous apercevoir que les défis lancés à l'autorité des anciens relèvent d'une ambiance d'anomie importée par de jeunes pêcheurs saisonniers, qui viennent en grand nombre du Ghana travailler quelques mois par an dans les pirogues de leurs compatriotes déjà installés au Bénin. Leur jeunesse, leur instabilité professionnelle et le fait qu'ils ne sont pas pour la plupart encore mariés leur attirent une réputation de 'mauvais garçons', de buveurs, de bagarreurs, de 'coureurs de jupons', etc. - image de marque que certains jeunes béninois s'efforcent d'imiter. Ce phénomène, qui ne se produit plus guère sur la côte à l'est de Yondokondji, semble découler du fait que les établissements ghanéens du secteur ouest du littoral sont pour la plupart d'implantation relativement plus récente que ceux que l'on retrouve à partir de la rive gauche du Mono. Toujours est-il que l'hostilité vis-à-vis des saisonniers ghanéens a atteint un degré tel à Ayiguennou qu'ils seraient désormais interdits de séjour dans ce village.

3.3.5 CCPA des Aguégus

La vingtaine d'agglomérations de pêcheurs, qui constitue le District lacustre des Aguégus, s'étend sur quelque huit kilomètres le long de la rive gauche du bras principal de l'Ouémé à la limite sud-ouest de la province de ce même nom (voir paragraphe 3.2.2). Quatre expériences de construction et d'exploitation coopératives d'acadjas y auraient déjà échoué. Les habitants connaissent cependant depuis trois ans une période de grande indigence, alors qu'avant la fermeture de l'embouchure de la lagune de Cotonou ils passaient pour l'une des plus riches communautés de pêcheurs du Bénin. Il semblerait donc que la population réserverait un accueil

favorable à un CCPA qui s'appuyerait sur l'introduction d'une technologie nouvelle capable d'égaliser la productivité de l'ancien système des acadjas.

Une telle technologie - l'élevage en enclos - a été développée par les responsables de la ferme d'alevinage de Godomey et connaît actuellement un début d'application dans les eaux d'un ou de deux villages du nord-ouest du lac Nokoué. Les progrès des expériences en cours laissent prévoir que son introduction aux Aguégusés pourrait être initiée à partir du second semestre de 1985.

L'équipe ne put dans le temps disponible recueillir que quelques indications éparses quant à la structure sociale et aux problèmes matériels des Aguégusés. Les habitants s'identifient comme des 'Toffin', ce qui en langue goun ne signifierait rien d'autre que 'pêcheur'. Ils avouent volontiers du reste que leurs origines ethniques sont très disparates. Des clivages marqués sembleraient exister entre hameaux le long de l'Ouémé, même si une agglomération de huttes ne se distingue pas toujours dans l'espace nettement de celle qui l'avoisine. Le RDR nous prévint qu'un CCPA éventuel devrait s'efforcer coûte que coûte d'éviter des actions qui impliqueraient le regroupement en de grandes unités des habitants de plus d'un hameau.

Les Aguégusés étant relativement bien nantis sur le plan des infrastructures scolaires et médicales, un CCPA pourrait tout de même leur être d'un grand secours dans deux domaines: il s'agirait, d'une part, d'organiser la distribution de l'eau potable depuis la terre ferme et de promouvoir, d'autre part, la création d'un système de transports en commun entre les flots et un débarcadère situé à Djassin dans la banlieue de Porto Novo. Des départs réguliers d'une barque motorisée en direction de la ville relativement proche faciliteraient en outre la collectivisation de la vente du poisson en frais. Car le poisson n'est que rarement fumé aux Aguégusés et la commercialisation en frais consomme actuellement la plus grande partie de la journée de chaque mareyeuse.

4. VERS UNE 'METHODOLOGIE D'APPROCHE DU MILIEU

Il était demandé au consultant de dégager les principes d'une méthodologie d'approche à l'usage des équipes d'animation qui initieraient le processus de planification participative au niveau des communautés de pêche. Les disparités écologiques, infrastructurales et sociales, dont nous avons fait état aux paragraphes 3.3.1-5, s'opposent malheureusement à la conception d'un seul et même ensemble structuré de démarches que l'on pourrait employer pour aborder indifféremment les populations de tous les secteurs identifiés comme propices à la création d'un CCPA. L'approche variera forcément d'un site à l'autre en fonction des problèmes rencontrés et des caractéristiques socio-économiques de chaque communauté.

Une règle fondamentale devra néanmoins être observée partout: toute négociation en vue de la création d'un CCPA

devra s'appuyer sur des propositions concrètes d'offres de services. Car les populations de pêcheurs - mobiles par nécessité professionnelle et par conséquent peu attachées à un territoire donné - manifestent généralement très peu d'intérêt pour des projets d'institution building à long terme à moins que des réalisations à brève échéance ne leur démontrent très vite le bien-fondé d'un effort consenti en commun. L'organisation des pêcheurs et de leurs familles, dans le but d'augmenter leurs revenus par le biais d'une meilleure exploitation des ressources et des infrastructures existantes, devrait ainsi constituer le point de départ de tout CCPA.

La fourniture d'essence détaxée, la construction d'ateliers de réparation, la mise sur pied de stocks de pièces de rechange et l'importation de matériel de pêche ont maintes fois été évoquées comme des solutions à bien des problèmes que connaissent actuellement les pêcheurs. Sur un plan plus sophistiqué l'on pourra ajouter à cette liste la fabrication locale de glace, des chaînes de froid, l'introduction de petites cales à glace, le perfectionnement technique des pirogues et des engins de pêche, la recherche de nouveaux types de moteurs plus durables, etc. Mais la simple mise à disposition des pêcheurs d'éléments d'une technologie plus avancée n'assurera pas leur adhésion aux principes d'autogestion d'un CCPA. Il sera nécessaire d'équilibrer chaque proposition technique par une contreproposition qui oblige les bénéficiaires à s'organiser et à compter sur leurs propres forces pour en arriver à une amélioration de leurs conditions de travail et de leur niveau de vie.

Toute initiative du projet en vue de l'amélioration des transports et de l'écoulement des produits de la pêche devra ainsi s'appuyer sur un engagement communautaire en matière de construction de locaux et de réparation manuelle des voies d'accès; de même, des programmes d'assainissement et d'urbanisation à l'échelle villageoise ne sauront connaître un début de réalisation à moins que les populations concernées n'acceptent au préalable de limiter la divagation des animaux et de fournir la main-d'oeuvre requise pour le fonçage de puits, l'installation de systèmes de captage des eaux de pluie, et la construction de latrines, lavoirs, etc.

Les pêcheurs et leurs familles sont désormais trop habitués à des programmes de type assistantiel pour qu'il ne soit pas nécessaire d'affirmer énergiquement dès le départ qu'aucune des aides fournies sous l'égide du projet ne sera gratuite. Tant qu'ils ne percevront pas très nettement qu'ils devront à la longue payer tous les intrants matériels qu'ils recevront, ils ne ressentiront aucun besoin de prendre au sérieux les principes associatifs dans lesquels la formule CCPA puise son efficacité.

Il est donc impératif que l'on ne fasse plus de dons de matériaux de construction, d'équipements et de fournitures

'à titre pilote'. Mais des essais techniques pourront toujours être conduits sur la base d'une assurance formelle, que souscriront les deux partis et qui stipule que le projet défrayera le manque à gagner en cas de perte de revenu, les bénéficiaires demeurant dans l'obligation de rembourser la mise initiale en cas de réussite.

Le consultant ne parvint pas à identifier dans chacune des communautés que visita l'équipe des leaders de marque, reconnus et respectés par tous. Compte tenu du caractère flou et changeant des populations de pêcheurs, il est même probable que de tels chefs de file ont cessé d'exister dans la majorité des campements, où le contrôle direct d'une grande partie des biens de production n'est plus l'apanage du chef indiscuté d'un seul lignage patrilinéaire. Une gérontocratie traditionnelle s'estompe au profit des jeunes générations, qui trouvent actuellement une alternative économique à la soumission aux anciens de leur propre lignage en tirant des revenus parfois substantiels de leur travail à bord des pirogues ghanéennes toujours plus nombreuses sur le littoral.

Tous les pêcheurs s'accordent pour affirmer qu'un leader doit être aujourd'hui ni jeune ni vieux, qu'il doit être un chef de pirogue actif, qui va encore en mer, et qu'il doit savoir 'prendre conseil auprès des anciens' sans pour autant accepter 'bêtement' leur avis. A part la stipulation supplémentaire qu'il ne doit avoir aucune tare physique, la liste des qualités du leader reste brève et plutôt imprécise. Chez les femmes les critères sont moins rigoureux encore. Certaines mareyeuses sont très énergiques et inspirent du respect auprès de leurs pairs. Mais l'individualisme est le trait dominant des femmes des pêcheurs et les plus résolues d'entre elles sont peu susceptibles de se dépenser à la coordination d'actions communautaires, à moins qu'elles n'y voient l'occasion d'en accaparer les bénéfices.

Il existe sur la côte, par endroits, des 'chefs de la pêche' dont le rôle serait essentiellement d'arbitrer les litiges entre pêcheurs et, notamment, des conflits qui surgissent en mer entre équipages de pirogues à la poursuite d'un même banc de poisson. Mais l'autorité de ces chefs n'est pas reconnue par tous, les exactes limites de leurs juridictions sont contestées et certains sont même morts il y a plusieurs années sans que cela se sache dans tous les campements du secteur. Il est donc probable que ceux qui sont encore en vie n'exercent plus l'influence qui leur était attribuée autrefois.

L'on voudra bien convenir qu'il est malaisé, après seulement cinq semaines de travail sur le terrain dans des communautés à structure sociale aussi floue, de préconiser une méthodologie d'approche précise du milieu. Des enquêtes participatives de longue haleine devraient permettre au sociologue du projet de mettre à nu les lignes de force qui caractérisent la vie sociale à l'intérieur de chaque communauté.

Ce n'est qu'à partir d'une connaissance approfondie de cette dynamique que l'on pourra commencer à orienter les populations moyennant des initiatives concrètes vers une prise en charge de leur propre développement.

5. RECHERCHES ET ANALYSES PRIORITAIRES

Compte tenu des carences statistiques dont il a déjà été fait état (voir paragraphe 3.1), il serait urgent qu'un recensement démographique et professionnel soit réalisé dans les communautés dont on se propose de solliciter l'adhésion à un CCPA. Le but d'un tel recensement serait moins d'établir avec précision le nombre des habitants que de recueillir des éléments destinés à autoriser la formulation d'un premier jugement quant à l'importance des activités économiques et de la mobilité des populations de pêcheurs. Il permettrait en outre de connaître les taux de scolarisation et d'alphabétisation. Ces renseignements seront d'un secours considérable lorsqu'il s'agira d'arrêter les grandes lignes d'une politique d'intervention ultérieure. Le processus de recensement lui-même pourra d'ailleurs servir de support à des actions de sensibilisation des populations.

En se prévalant de techniques relevant davantage du domaine de l'anthropologie sociale, le sociologue du projet devra, dans un deuxième temps, s'efforcer d'analyser les rapports de production au niveau des équipages et des familles (tant étendues que nucléaires) et étudier la manière dont l'autorité est exercée tant à l'intérieur des différentes cellules de base de la société des pêcheurs qu'au niveau communautaire. Une telle recherche permettra d'identifier les positions-clefs dans la hiérarchie sociale et de déterminer le degré d'autonomie de décision dont jouissent différentes catégories de personnes.

Une enquête budgétaire, dans le but d'établir le profil typique du cash flow des différents agents économiques et de définir les responsabilités vis-à-vis des personnes à charges, pourrait apporter des enseignements précieux avant que ne soit atteint le stade où une amélioration de la productivité grâce à des actions du projet commencera à perturber l'équilibre économique existant.

Enfin, il conviendrait éventuellement d'étudier les possibilités de création de centres de services secondaires entre Petit Djako et Adoungo, et à l'intérieur des limites proposées pour le CCPA de Djéqbadji: les distances étant grandes, une certaine décentralisation des services pourrait être tentée dans ces secteurs.

ANNEXE

Ethnicité, parenté et solidarité

Interrogé de but en blanc, tout membre d'une communauté de pêcheurs se réclamera d'un groupe ethnique reconnu. Etant donné que tous les groupes ethniques en présence sur les côtes béninoises ont un caractère patrilinéaire, de telles affirmations permettent de distinguer aisément entre 'autochtones', d'une part, et individus dont les ascendants étaient selon toute probabilité d'origine étrangère, de l'autre. S'il est ainsi facile, sur le plan formel, de reconnaître les pêcheurs de souche ghanéenne, la descendance d'ancêtres provenant des pays sis à l'ouest de l'actuelle République populaire du Bénin ne signifie pas pour autant qu'un individu soit considéré comme un étranger: de très nombreux pêcheurs 'ghanéens' sont les fils et petits fils d'immigrants qui s'établirent au Bénin il y a plusieurs décennies et y prirent femme parmi les populations autochtones.

Les ghanéens saisonniers - tant propriétaires de matériel qu'ouvriers pêcheurs - dont il était question au paragraphe 3.3.4, se distinguent cependant nettement de ces immigrants assimilés. Les pêcheurs béninois demeurent quelque peu méfiants à leur égard. Mais l'attitude des autochtones est très ambivalente: l'on sait gré aux 'ghanéens' d'avoir introduit une technologie innovatrice, dont profitent les béninois et qui augmente sensiblement la rentabilité de la pêche artisanale, tandis qu'on a tendance par ailleurs à tenir ces 'étrangers' à bout de bras.

Les 'ghanéens' bénéficient d'un jugement positif de la part des béninois dans la mesure où ils montrent à ces derniers comment améliorer leurs techniques de pêche et où ils fournissent, grâce à leur niveau de capitalisation plus élevé, l'occasion d'un emploi en période de saison morte agricole aux paysans des villages lagunaires. Les 'ghanéens' jouissent de surcroît de certains égards, puisque ce sont eux qui servent d'intermédiaires quand un béninois désire se procurer une nouvelle pirogue dans les chantiers navals artisanaux du sud-est du Ghana, qui reste la seule source d'approvisionnement de toute la région.

Les pêcheurs 'ghanéens' sont en outre appréciés par les mareyeuses béninoises, parce que ces étrangers vendent le poisson moins cher que ne le font leur propres maris et et frères et qu'ils contribuent à une augmentation globale des captures. Les femmes des 'ghanéens' ne sont pas en revanche l'objet d'un ostracisme quelconque (comme on pourrait le craindre) parce que, connaissant mal les circuits commerciaux au Bénin et les langues locales, elles n'offrent qu'une faible concurrence à leurs consœurs béninoises.

Si les ghanéens d'implantation récente présentent pour la plupart un profil social bien distinct, il est infiniment moins aisé d'établir l'identité ethnique d'autres segments

de la population de pêcheurs. Jean Pliya consacre à ce sujet trois chapitres de son livre sur la pêche dans le sud-ouest du Bénin (ACCT:Paris 1980). Il constate essentiellement qu'il y a une multiplicité de groupes ethniques en présence et que quelques-uns d'entre eux jouent un rôle dominant dans un certain nombre de communautés. Pla, Pedah, Fon, Aïzo et d'autres se confondent toutefois dans la majorité des villages et les pêcheurs eux-mêmes ne font pas grand cas des origines lointaines des individus avec lesquels ils entretiennent des rapports sociaux ou économiques soutenus.

L'ancien système tribal a aujourd'hui si peu d'importance que les origines ethniques des partenaires ne sont plus guère prises en considération lorsqu'il s'agit du choix d'un époux ou d'une épouse. Les parents de jeunes gens ne peuvent plus comme autrefois faire peser leur influence sur le choix que font leurs enfants et les mariages interethniques sont très fréquents. Aussi les critères de solidarité ne sont-ils plus exclusivement l'appartenance à un lignage et, au-delà de celui-ci, comme principe associatif, à une ethnie donnée. L'esprit communautaire prime désormais sur la parenté même agnatique, si les parents en question habitent ailleurs.

La parenté proche entre résidents d'une même communauté continue cependant à constituer une ressource et une contrainte à la fois. Il est très difficile, par exemple, de refuser de faire crédit à un parent qui habite dans le voisinage. Ainsi les pêcheurs se trouvent-ils dans l'obligation de vendre du poisson à crédit à leurs propres femmes et à leurs soeurs encore célibataires si, provisoirement, celles-ci ne disposent pas d'argent liquide. De même les femmes qui font le commerce au détail d'articles de première nécessité dans les campements ne peuvent-elles se soustraire à une demande d'assistance en nature que leur adresse un parent.

Cette personnalisation des rapports économiques généralement caractéristique des relations sociales en milieu rural pourrait être de quelque conséquence pour la conception des actions à mener dans le cadre d'un CCPA: une boutique coopérative pourrait être rapidement acculée à la faillite si la clientèle se voyait refuser l'accès au crédit à court terme; l'endettement des mareyeuses en cas d'augmentation très substantielle des prises, grâce à l'introduction de technologies nouvelles, pourrait atteindre un niveau tel que les pêcheurs commenceraient à limiter le nombre de leurs sorties en mer; etc.

Si la proche parenté conjugquée à la coresidence entraîne le plus souvent de nombreuses obligations, il convient aussi de souligner que les rapports entre co-épouses d'un même pêcheur polygame ne reposent guère sur une confiance réciproque librement consentie. La polygamie est très répandue et les conflits entre co-épouses le seraient autant. Les filles encore célibataires d'une femme lui restent à charge jusqu'au jour de leur mariage, alors que c'est le père qui est sensé subvenir aux besoins de ses fils. Il y a donc concurrence économique entre co-épouses dans la mesure où chacune doit habiller et nourrir à ses frais ses propres enfants femelles.

Cette concurrence se traduit dans les faits en une volonté d'autonomie farouche, de sorte qu'il est très rare que des co-épouses (et, par extension, les femmes dans leur ensemble) acceptent de collaborer à la réalisation de quelque entreprise commune que ce soit - d'où le faible taux de réussite enregistré ce jour dans le domaine d'actions coopératives exigeant le regroupement de femmes, entre elles.

Il se peut toutefois que l'indifférence que les femmes de pêcheurs ont affichée par le passé à l'égard de certaines tentatives de constitution de coopératives de transformation et de commercialisation du poisson ait été motivée par une considération d'ordre plus technique que purement social. Car elles affirment toutes qu'elles accepteraient de collaborer avec d'autres mareyeuses au fumage et à la mise en vente du poisson si l'extrême putrescibilité du produit ne posait pas une contrainte de temps: elles craignent en effet que l'inégalité de l'effort consenti par différents membres d'un groupement coopératif n'oblige les femmes plus industrielles à fournir le gros du travail, le poisson frais ne pouvant supporter une longue attente avant d'être transformé par fumage ou salage/séchage.

La construction de chambres froides autorisant une conservation prolongée des prises et un étirement dans le temps des processus de traitement contribuerait sensiblement sans doute à diminuer la réticence des mareyeuses à se constituer en coopératives de transformation du poisson. Les propos spontanés de plusieurs femmes rencontrées sur le terrain sembleraient corroborer cette hypothèse: alors qu'elles étaient unanimes pour rejeter l'idée d'une collaboration dans le domaine du traitement d'un produit éminemment putrescible, elles étaient prêtes à demander que l'Etat leur fournisse les moyens de mettre sur pied des coopératives d'extraction d'huile de coco. Les noix de coco ne se dégradent pas aussi vite que le poisson. L'extraction de l'huile pourrait s'effectuer moyennant l'organisation d'un système de pointage qui permettrait à chaque femme d'y consacrer, selon ses disponibilités, autant de temps qu'elle voudrait. Des actions coopératives visant le petit élevage et la fabrication du sel seraient tout aussi envisageables du moment que l'on reconnaîtrait à chaque femme la liberté d'organiser son emploi du temps comme bon lui semblerait quitte à ajuster sa rémunération en conséquence.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

CARDER	Centre d'action régional pour le développement rural
CCPA	Centre communautaire de pêche artisanale
GRVC	Groupement révolutionnaire à vocation coopérative
ONP	Office national pharmaceutique
RDR	Responsable du développement rural
SONICOG	Société nationale de l'industrie des corps gras
UNB	Université nationale du Bénin.

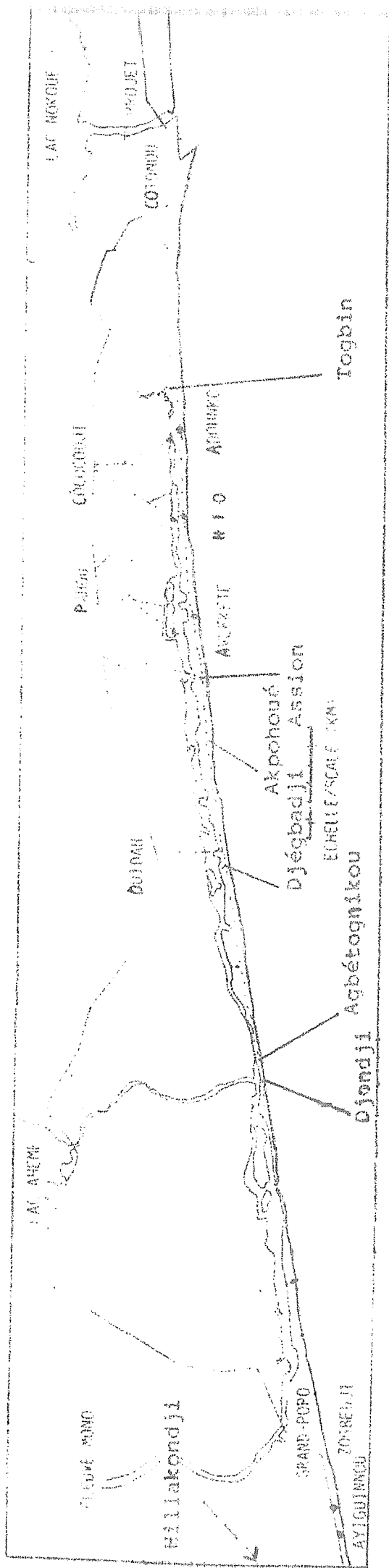


Fig. 1
Carte d'une
partie de la côte.

